

Instruction n° DGOS/PF5/R3/2016/182 du 2 juin 2016 relative au service d'aide à l'orientation pour la prise en charge des patients brûlés

02/06/2016

La présente instruction précise les modalités du service d'aide à l'orientation pour la prise en charge des patients brûlés, qui s'appuie sur le Répertoire opérationnel des ressources (ROR), pensé comme l'outil de description des ressources de l'offre de santé de la région destiné à proposer une information exhaustive sans cloisonnement entre la ville et l'hôpital, sur le champ du sanitaire, du médico-social, et à terme du social.